



calcul plus-values revente résidence principale

Par **AA67**, le **14/07/2009** à **10:11**

Bonjour,

Le 25 octobre 2007 j'ai acquis un appartement d'une valeur de 268 000,-E.

Il va falloir que je le revende pour m'occuper de la maison de ma mère (veuve).

Comment calculer la plus-values que j'aurai à régler au fisc puisque je revends avant les 1(ans exonérant de cette taxe) ?

Je crois savoir qu'il existe un barème.

Mais je crois aussi que je peux en être exonérée car il s'agit de ma résidence principale ?!

En vous remerciant par avance et bien à vous

Agnès ADOLPH-Strasbourg

Par **FREMUR**, le **14/07/2009** à **19:06**

La plus-value réalisée lors de la cession de votre résidence principale est exonérée d'impôt (code général des impôts art 150 U, II-1° et II-3°)

l'exonération est générale et s'applique quels que soient les motifs de la cession ou le montant de la plus value .

Peu importe aussi la nature du bien vendu (maison ou appartement)

ou la durée pendant laquelle vous l'avez habité (sous réserve que l'occupation à titre de résidence principale n'ait pas été fictive)

Votre résidence principale est celle que vous occupez de manière habituelle et effective la majeure partie de l'année.

Ceci est sans doute de nature à vous rassurer pour votre opération immobilière en cours.

Bien cordialement

Par **AA67**, le **14/07/2009** à **19:09**

merci beaucoup d'avoir été aussi réactif et de me rassurer "légalement" . Des sites officiels me le disaient mais je n'y croyais qu'à moitié. L'avis d'un spécialiste est le seul valable à mes

yeux. Bonne fin de journée